

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
 (Seconde partie)
 (Seconde délibération)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° II - 5

présenté par
 le Gouvernement

ARTICLE 35

État B**Mission "Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-------------|-----------------|
| Liens entre la nation et son armée <i>Dont titre 2</i> | 0 0 | 125 239 0 |
| Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant <i>Dont titre 2</i> | 0 0 | 55 746 679 0 |
| Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale <i>Dont titre 2</i> | 0 0 | 1 401 676 0 |
| TOTAUX | 0 | 57 273 594 |
| SOLDE | -57 273 594 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

- 1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 290.400 € le plafond de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 122.000 € sur le programme « Liens entre la nation et son armée », action 02 « Politique de mémoire », titre 6, catégorie 64 ;
 - 156.900 € sur le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », action 03 « Solidarité », titre 6, catégorie 64 ;
 - 11.500 € sur le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », action 04 « Entretien des lieux de mémoire », titre 6, catégorie 64.
- 2) une minoration des crédits de 57.563.994 € destinée à financer les mesures annoncées par le Président de la République en faveur de l'emploi.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- -55.915.079 € sur le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » ;
- -247.239 € sur le programme « Liens entre la nation et son armée » ;
- -1.401.676 € sur le programme « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale ».